

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1667

11 juillet 2013

SOMMAIRE

3i Cares Holdings S.A.	79974	Pomelos S.à r.l.	79979
Abacanto SA	79976	Poncirus S.à r.l.	79979
Bakass Investment Group S.A.	79981	Power Equity Investments S.A.	79979
Canyon Capital Finance S.à.r.l.	79974	Proactif-Lux S.à r.l.	79979
Contagion Investments	79991	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
Cravesco S.A.	80011	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
Diana S.A.	79970	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
FCS Gestion, SICAV - SIF SCA	80010	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
GHE Holding S.A.	80008	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
GIGS4U	80014	Proactif-Lux S.à r.l.	79980
Hunting-Sport S.à r.l.	79977	SCI Mathieu Immobilière et Forestière ..	79985
Hunting-Sport S.à r.l.	79977	SNG Global S.A.	79976
Impe Lux S.à r.l.	79988	Soma.lu S.A.	79971
Innov'ICTion Sarl	80013	Teroko S.à r.l.	79975
Institut Rosenfeld S.à r.l.	79976	Thousand Oaks Limited S.à r.l.	79972
Interfusion S.à r.l.	79977	Transmedia Services S.à r.l.	79972
Interfusion S.à r.l.	79977	Trend S.A.	79970
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	79998	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	79972
Kauri Cab Preco S.à r.l.	79977	Umicore Shokubai	79973
Ksantex S. à r. l.	79976	Umicore Shokubai	79973
Label K	79977	Uniwold River Cruises S.A.	79970
Les Terrasses S.A.- SPF	79978	Valpic	79974
LundPro S.à r.l.	80016	Vanel Components S.A.	79971
Lux Parrot S.à r.l.	79999	Venus Acquisitions S.à r.l.	79973
luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l.	79975	Vision Trust S.A.	79971
Luxsa S.A.	79978	Volgograd S.A.	79971
MayFund S.à r.l.	79978	Wacapou Leasing S.A.	79973
Merula Investments S.A.	79978	Wickler Patrimoine S.A.	79974
M.F.L. S.A.	79978	Winning Funds	79970
Nomad TV	79978	Winrock Resorts and Properties S.A.	79972
Octave Investissement S.A.	79979	Zambon Advance Luxembourg S.A.	79975
Partafin S.à r.l.	79979	Zurich Eurolife S.A.	79975

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2013067377/12.

(130082795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 87.074.

Procès-verbal de la décision de l'assemblée des associés de la société «Trend S.A.» tenue à Luxembourg le 24 mai 2013

En conformité à l'article 193 / 200-2 de la loi du 10 août 1915 du droit de commerce, l'administrateur de la société anonyme, «TREND S.A.» a décidé:

De transférer le siège social de la société «TREND S.A.», de 202B, Rue de Hamm, L-1713 Luxembourg vers 3, Rue de la Loge, L-1945 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067341/13.

(130082711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Diana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 173.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013067338/14.

(130082822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

2. nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067351/15.

(130082556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Vision Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.775.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067363/10.

(130083082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Volgograd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.732.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Volgograd S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013067364/15.

(130082475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Vanel Components S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.450.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 16/05/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Vanel Components S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, Avenue de la Porte Neuve, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013067361/15.

(130082476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Soma.lu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.284.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société SOMA.LU SA, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.284 (la « Société »), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013067305/14.

(130082738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Thousand Oaks Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 167.536.

—
Extrait de la résolution de l'Actionnaire Unique de la société du 21 mai 2013

Il résulte de ladite résolution:

Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 19, rue Astrid L-1143 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013067335/15.

(130082276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 123.916.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2013

L'associée unique décide de nommer M. Thierry COLY, Chef cuisinier, né le 17 décembre 1970 à Bar-sur-Aube (France), demeurant 10, rue Charles Emeringer à F-57570 RODEMACK, comme gérant technique supplémentaire.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques actuellement en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067339/14.

(130082747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
Am 29.04.2013 hat der Verwaltungsrat beschlossen, dass

Der Administrator, Darren Stainrod zum 30.04.2013 sein Mandat niederlegt und die Entlassung angenommen.

Als neuer Administrator wird Herr David Finch, geb. am 23.11.1971, 37 Bothwell Drive, West Bay, KY11205, Grand Cayman, Cayman Islands, mit Wirkung vom 30.04.2013 ernannt. Das Mandat ist gültig für die nächsten sechs Jahre.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24.05.2013.

Référence de publication: 2013067347/13.

(130082400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Winrock Resorts and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.936.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013067378/12.

(130082200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Umicore Shokubai, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 167.912.

—
Veillez noter qu'avec effet au 30 juin 2012, la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., commissaire de la société, a été transformée en société coopérative sous la dénomination de PricewaterhouseCoopers.

Luxembourg, le 24 mai 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour UMICORE SHOKUBAI
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067348/13.

(130082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Umicore Shokubai, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.
R.C.S. Luxembourg B 167.912.

—
RECTIFICATIF

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de l'extrait daté du 28 septembre 2012 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L130038775 en date du 6 mars 2013.

Il convient de lire que M. Dominic FORAN, administrateur-délégué, a son domicile privé à 8019 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 18-C, rue du Bois et non pas a son domicile professionnel, comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 24 mai 2013.
Pour avis rectificatif sincère et conforme
Pour UMICORE SHOKUBAI
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067349/16.

(130082835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Venus Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.695.691,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.605.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2013, la décision suivante a été prise:

Fin du mandat accordé à KPMG Luxembourg S.à r.l., société ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149133, en qualité de Réviseur d'Entreprise Agréé de la Société avec effet rétroactif au 21 janvier 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverland Holdings S.à r.l.
Monsieur Patrick VAN DENZEN
Gérant

Référence de publication: 2013067356/15.

(130082163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Wacapou Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.849.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067372/10.

(130082605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Valpic, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.806.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue le 21 mai 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Frédéric Fasel (15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg)

M. Pascal Chauvaux (15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg)

Mme Michèle Berger (15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2 - L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013067358/16.

(130082108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Wickler Patrimoine S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 154.386.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013067374/10.

(130082517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

3i Cares Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.733.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013067389/11.

(130082187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 mai 2013

1. Avec effet au 15 mai 2013, Monsieur John Harold SIMPSON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Avec effet au 15 mai 2013, Monsieur Jonathan Matthew KAPLAN, né à Duarte, Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 7 décembre 1971, demeurant professionnellement à 90067 Los Angeles, Californie, 2000, avenue of the Stars, 11^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013067548/17.

(130083648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.724.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenue en date du 16 mai 2013

1^{ère} Résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet immédiat son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

CHANGEMENT D'ADRESSE

La Société a été avertie du changement d'adresse de son Administrateur de catégorie A Madame Joanne King WA LI, demeurant désormais au House 37, Siena One, Discovery Bay, Lantau Island, N.T., Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013067385/16.

(130082734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 51.753.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zurich Eurolife S.A.

Xavier Nevez

General Counsel

Référence de publication: 2013067387/12.

(130082190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

luxracines (Généalogie et Histoire locale au Luxembourg) a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7214 Bereldange, 19, rue Bellevue.
R.C.S. Luxembourg F 8.005.

—
Décision de l'assemblée générale extraordinaire du lundi, 18 avril 2011 à Walferdange.

1. Modification de la 3^{ème} phrase de l'article 1^{er} qui aura la teneur suivante: Le siège social est situé au 19, rue Bellevue L-7214 BERELDANGE.

Signature.

Référence de publication: 2013067432/11.

(130082376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Teroko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 115.732.

—
L'Assemblée Générale des Associés tenue le 24 janvier 2013 a nommé avec effet immédiat à la fonction de gérant Monsieur Moustapha Riab demeurant professionnellement au 4 rue des Joncs L-1818 à Howald et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour Teroko S.à r.l.

P. Van Halteren

Gérant

Référence de publication: 2013067442/15.

(130082637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue à la date du 13 mai 2013 que

L'associé unique a changé d'adresse professionnelle, il demeure dorénavant au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et l'associé unique a pris note également du changement d'adresse du gérant Unique Seymour AHMADOV, dont l'adresse professionnelle est située au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013067437/16.

(130082862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Les actionnaires de SNG GLOBAL SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 25 février 2013 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté les démissions de Dr Graf Franz zu Stolberg-Stolberg, demeurant à Wilhelm Tell Strasse 26, D-40219 Dusseldorf, et Madame Jacqueline Florin de Duikingberg, demeurant à 22 rue du Monastère, B-1000 Bruxelles, comme administrateurs de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a nommé Messieurs Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Niels Aakrann, à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires tiendra en 2019.

SNG GLOBAL SA

Signature

Référence de publication: 2013067440/19.

(130082498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Abacanto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Référence de publication: 2013067450/10.

(130083674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Institut Rosenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.501.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067742/9.

(130083776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Interfusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067754/9.

(130083687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Interfusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067755/9.

(130083688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067772/9.

(130083544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Hunting-Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 163.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067730/9.

(130083560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Hunting-Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 163.999.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067731/9.

(130083689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Label K, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 124.829.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067797/9.

(130083211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067799/9.

(130083427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Luxsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067811/9.

(130083724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

M.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067813/9.

(130083127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

MayFund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 168.357.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067820/9.

(130083800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Merula Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067842/9.

(130083454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 149.572.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067871/9.

(130083779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067875/9.

(130083830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Partafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.608.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067903/9.

(130083102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.076.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067910/9.

(130083124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Power Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067914/9.

(130083844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Poncirus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.073.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067911/9.

(130083125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067918/9.

(130083563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067919/9.

(130083564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067920/9.

(130083565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067921/9.

(130083566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067922/9.

(130083567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067923/9.

(130083568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067924/9.

(130083569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Bakass Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.507.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU

Monsieur Baker ALDILAIMI, demeurant 5, quai Malakoff, F-44000 NANTES, France: et,

Monsieur Assem ALDILAIMI, demeurant 499, rue les buissons, F-44470 THOUARE SUR LOIRE, France

Dûment représentés par Monsieur Pascal Hennuy en vertu de procurations sous seing privé lui-délivrées à Nantes le 3 mai 2013.

Lesquels comparants, ès - qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les actionnaires comparant et toutes les personnes qui deviendront dans la suite actionnaires, une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «BAKASS INVESTMENT GROUP S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également souscrire à tout emprunt obligataire sous quelle forme que ce soit. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences ou droits d'auteurs et autres droits se rattachant à ces brevets, marques, licences ou droits d'auteurs ou pouvant les compléter.

3.4. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.**5.1. Capital.**

Le capital souscrit de la Société est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) actions ayant chacune une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) (les «Actions»).

5.2. Actions.

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux adminis-

trateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur -délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation.

La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Monsieur Baker ALDILAIMI	450	45.000,00	90,00%
Monsieur Assem ALDILAIMI	50	5.000,00	10,00%

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont nommés au poste d'administrateur:
 - a. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

b. Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

c. Monsieur Baker ALDILAIMI, demeurant 5, quai Malakoff F-44000 NANTES, France

Sauf renouvellement, les mandats viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014

3. Est nommé au poste d'administrateur délégué:

a. Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting SA., ayant son siège social au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HENNUY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23379. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013068855/238.

(130085259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

SCI Mathieu Immobilière et Forestière, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 1.868.000,00.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg E 5.002.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-SIX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

ONT COMPARU:

1.- Madame Louise Henriette Francine Félicie MATHIEU, rentière, née à Wiltz le 20 février 1925, numéro matricule 1925 02 20 424, veuve de Monsieur François LAMBERT, demeurant à L-9552 Wiltz, 1, rue des Pêcheurs,

qui déclare ne pas être engagée dans les liens d'un contrat de partenariat,

2.- Monsieur Lucien Jean Marie THILLENS, architecte, né à Wiltz le 4 juin 1954, numéro matricule 1954 06 04 277, demeurant à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges,

qui déclare ne pas être engagé dans les liens d'un contrat de partenariat.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière «SCI MATHIEU IMMOBILIERE ET FORESTIERE», avec siège social à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5002, numéro d'identité 20137000114, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 715 du 23 mars 2013.

Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT TROIS MILLE EUROS (EUR 1.403.000,-) représenté par MILLE (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE QUATRE CENT TROIS EUROS (EUR 1.403,-) chacune.

Les mille (1.000) parts d'intérêts sont souscrites et libérées comme suit:

Madame Louise MATHIEU:

- la pleine propriété de quatre cent quatre-vingts (480) parts d'intérêts;

- l'usufruit de cinq cent vingt (520) parts d'intérêts;

Monsieur Lucien THILLENS:

- la nue-propriété de cinq cent vingt (520) parts d'intérêts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des mille (1.000) parts d'intérêts représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 465.000,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION QUATRE CENT TROIS MILLE EUROS (EUR 1.403.000,-) à UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 1.868.000,-) sans émission de parts d'intérêts nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des MILLE (1.000) parts d'intérêts à due concurrence.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital d'un montant de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 465.000,-) est libérée par l'apport en nature à la Société des immeubles suivants, appartenant aux associés comme suit:

à Madame Louise MATHIEU pour quarante-huit centièmes (48/100) en pleine propriété, et cinquante-deux centièmes (52/100) en usufruit,

à Monsieur Lucien THILLENS pour cinquante-deux centièmes (52/100) en nue-propriété,

soit au total la pleine propriété des immeubles inscrits au cadastre comme suit:

1.- Une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances, sise à Wiltz, 3, Grand-rue, et inscrite au cadastre comme suit:

Commune de WILTZ, section A de WILTZ

- numéro 274/4215, lieu-dit «Grand-rue», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 7 ares 00 centiares;

- numéro 274/4216, lieu-dit «Grand-rue», place, d'une contenance de 01 are 42 centiares;

2.- Une place sise à Wiltz, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de WILTZ, section A de WILTZ

- numéro 700/4217, lieu-dit «Schloss», place, d'une contenance de 57 ares 74 centiares.

3.- Les bois et haies inscrits au cadastre comme suit:

Commune de WILTZ, section A de WILTZ

- numéro 1223/1286, lieu-dit «Hielschent», haie, d'une contenance de 05 hectares 24 ares 70 centiares,

- numéro 1223/1287, lieu-dit «Hielschent», bois, d'une contenance de 05 hectares 34 ares 30 centiares,

- numéro 1223/1289, lieu-dit «Hielschent», haie, d'une contenance de 01 hectare 51 ares 30 centiares, et haie, d'une contenance de 01 hectare 51 ares 20 centiares.

4.- Dans un immeuble en copropriété dénommé «RESIDENCE ILOT DU CHATEAU», sis à Wiltz, 2, rue Hannelast, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de WILTZ, section A de WILTZ

- numéro 276/4259, lieu-dit «rue du Château», place (occupée), bâtiment non défini, d'une contenance de 23 centiares,

- numéro 276/4261, lieu-dit «rue du Château», place, d'une contenance de 11 centiares,

- numéro 276/4262, lieu-dit «rue du Château», place, d'une contenance de 01 are 27 centiares,

- numéro 276/4265, lieu-dit «rue Hannelast», place voirie, d'une contenance de 64 centiares,

- numéro 276/4266, lieu-dit «rue Hannelast», place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 39 ares 42 centiares,

- numéro 276/4269, lieu-dit «rue Hannelast», place voirie, d'une contenance de 14 centiares,

- numéro 276/4272, lieu-dit «rue Hannelast», place voirie, d'une contenance de 3 centiares,

a.- en propriété privative et exclusive:

- le PARKING INTERIEUR au deuxième sous-sol, portant la désignation cadastrale 070 U B 82, d'une surface utile d'après cadastre de 11,75 mètres carrés, faisant 0,78/1.000èmes dans les parties communes,

- le PARKING INTERIEUR au deuxième sous-sol, portant la désignation cadastrale 071 U B 82, d'une surface utile d'après cadastre de 11,75 mètres carrés, faisant 0,78/1.000èmes dans les parties communes;

b.- en copropriété et indivision forcée:

correspondant à ces éléments privatifs, une quotité de UN virgule CINQUANTE-SIX / MILLIEMES (1,56/1.000èmes) indivis dans les parties communes en ce compris le sol ou terrain.

Les associés se donnent mutuellement quittance et décharge.

Origine de propriété

Les immeubles désignés sub 1 et 2 formaient originellement des propres de Madame Loulou MATHIEU pour les avoir recueillis dans la succession de ses parents Monsieur Charles MATHIEU, ayant demeuré en dernier lieu à Wiltz et y décédé le 15 janvier 1974, et Madame Marie Marguerite AREND, ayant demeuré en dernier lieu à Wiltz et y décédée le 8 mars 1992.

Les immeubles désignés sub 3 formaient originellement des propres de Monsieur François LAMBERT pour les avoir acquis aux termes d'un acte de partage reçu par le notaire Auguste WILHELM, alors de résidence à Diekirch, en date du 10 octobre 1980, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 23 octobre 1980, volume 537, numéro 129.

Suivant changement de régime matrimonial reçu par le notaire Auguste WILHELM, alors de résidence à Diekirch, en date du 7 janvier 1976, enregistré à Diekirch, le 9 janvier 1976, volume S36, folio 23, case 1, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 22 janvier 1976, volume 423, numéro 106, les époux François LAMBERT et Loulou MATHIEU avaient adopté le régime de la communauté universelle des biens avec attribution de cette communauté au survivant des époux, en sorte que les prédits immeubles devaient être considérés comme des éléments de cette communauté universelle.

Monsieur François LAMBERT, ayant demeuré en dernier lieu à Wiltz, est décédé à Erpeldange le 26 novembre 1992 et la totalité de la communauté universelle ayant existé entre lui et son épouse Loulou MATHIEU a été attribuée à cette dernière.

Les éléments immobiliers désignés sub 4 appartiennent à Madame Loulou MATHIEU pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 mai 1993, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 11 juin 1993, volume 837, numéro 54.

Aux termes d'un acte de donation reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour et sous le numéro précédent du répertoire Madame Louise MATHIEU a fait donation à Monsieur Lucien THILLENS, de cinquante-deux centièmes (52/100) en nue-propriété dans tous les immeubles ci-avant décrits.

En conséquence, tous les immeubles ci-avant décrits appartiennent à Madame Louise MATHIEU pour quarante-huit centièmes (48/100) en pleine propriété et cinquante-deux centièmes (52/100) en usufruit, et à Monsieur Lucien THILLENS, pour cinquante-deux centièmes (52/100) en nue-propriété.

Clauses et conditions de l'apport immobilier

L'apport prédésigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1. Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2. La société nouvellement constituée jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les souscripteurs.

Les associés déclarent connaître et respecter les servitudes constituées aux termes de l'acte de vente reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 septembre 1999, sous le numéro 218 du répertoire, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch, le 13 octobre 1999, volume 1003, numéro 102.

3. Les associés déclarent avoir parfaite connaissance du droit d'habitation viager et gratuit conféré par Madame Loulou MATHIEU au profit de Madame Gaby KREMER, épouse Jean THILLENS, demeurant à Wiltz, sur le logement du premier étage de l'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section A de Wiltz, sous le numéro 274/4215 et 274/4216, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour et antérieurement au présent acte.

4. L'entrée en jouissance est fixée immédiatement.

5. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge de la Société, à partir de l'entrée en jouissance.

6. Les éléments immobiliers sis dans l'immeuble en copropriété «RESIDENCE ILOT DU CHÂTEAU» sont placés sous le régime de la copropriété tel que ce régime est établi par les dispositions de la loi des 16 mai 1975 respectivement du 8 août 1985 portant statut respectivement modification du statut de la copropriété des immeubles bâtis, ainsi que du règlement grand-ducal du 13 juin 1975 prescrivant les mesures d'exécution de la dite loi.

Le statut de l'immeuble (règlement de copropriété) avec le tableau des millièmes y incorporé, se trouve annexé à l'acte de base reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 8 juillet 1992

La Société s'obligera assumer toutes les clauses et conditions du règlement général de copropriété.

7. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

8. Les associés déclarent connaître et accepter le droit de préemption constitué au profit des époux Jean THILLENS-KREMER aux termes du susdit acte de vente Decker du 17 septembre 1999, et les conséquences qui en découlent.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article cinq des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE EUROS (EUR 1.868.000,-) représenté par MILLE (1.000) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.»

79988

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour la présente augmentation de capital sont estimés à environ EUR 6.200.-.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour faire les dépôts et transcriptions requis.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Wiltz.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie les données d'état civil de Madame Loulou Mathieu et de Monsieur Lucien Thillens sur base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: L. MATHIEU, L. THILLENS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 avril 2013. Relation: RED/2013/684. Reçu deux mille sept cent quatre-vingt-dix euros

465.000,00 € à 0,50 % = 2.325,00 €

+ 2/10 = 465,00 €

2.790,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013071535/159.

(130087383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Impe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.846.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty fifth day of April at 10.00 a.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) the company ORIGINEVER ENTERPRISES LIMITED, registered at the Register of Companies of Nicosia, Cyprus, under number 108020, with registered office at PC1300, Akropoleos, Nicosia, Cyprus, 8, Mabella Court,

2) the company Immobilparts Immobilier & Mobiliar Anstalt, registered at the Register of Companies of Liechtenstein, Vaduz, under number 0001.020.271-7, with registered office at FL-9494 Schaan (Liechtenstein),

3) Mr. Norberto FERRETTI, born in Bologna, Italy, on May 10, 1946, residing at Cattolica (RN), Italy, 34, Fiume, all represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties being three shareholders of the company out of four with voting right and being duly represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "IMPE LUX S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 87846, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 18, 2002, published in the Mémorial C number 1258 of August 29, 2002, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 15, 2007, published in the Mémorial C number 1497 of July 19, 2007,

II.- That the corporate capital of the private limited company "IMPE LUX S.à r.l.", pre-named, presently amounts to one million nine hundred forty seven thousand seven hundred and twenty five Euro (EUR 1,947,725.-), represented by seventy two thousand and thirty five (72,035) ordinary shares and five thousand eight hundred and seventy four (5,874) ordinary plus shares of twenty five Euro (25.-) each.

III.- That the company holds ten thousand seven hundred and sixty (10,760) ordinary shares and five hundred and forty eight (548) ordinary plus shares of its own shares, and that the voting right regarding this shares is suspended.

IV.- That the present meeting was convened by registered mails containing the Agenda of the present meeting, send to all the shareholders on April 10, 2013, of which a proof was given to the officiating notary.

V.- That out of the seventy two thousand and thirty five (72,035) ordinary shares and five thousand eight hundred and seventy four (5,874) ordinary plus shares, only sixty one thousand two hundred seventy five (61,275) ordinary shares and five thousand three hundred twenty six (5,326) ordinary plus shares, have voting right.

VI.- That out of these sixty one thousand two hundred seventy five (61,275) ordinary shares and five thousand three hundred twenty six (5,326) ordinary plus shares, fifty five thousand eight hundred seventy seven (55,877) ordinary shares and four thousand nine hundred and ten (4,910) ordinary plus shares, are represented at the present meeting, representing more than seventy-five percent (75%), and that 3 (three) of the 4 (four) shareholders are present or represented at the present meeting, so that the meeting, can validly deliberate and vote on the following

Agenda:

1. Approval of the annual accounts as of August 31, 2012.
2. Discharge to the managers and to the supervisory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
3. Dissolution of the company and liquidation of its assets.
4. Appointment of the private limited company "A.M. TRUST S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 173359, with registered office at L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
5. Discharge to the managers and to the supervisory auditor for the performance of their mandate.

VII.- That the shareholders after having deliberate took by unanimous votes in favour, the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to approve the annual accounts as of August 31, 2012 and to carry forward the profit as of August 31, 2012 amounting to EUR 91,033.-.

Second resolution

The shareholders decide to give discharge to the managers and to the supervisory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.

Third resolution

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Fourth resolution

The shareholders decide to appoint the private limited company "A.M. TRUST S.a r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 173359, with registered office at L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

Fifth resolution

The shareholders give discharge to the managers, Mr. Pietro LONGO, Mr. Eric MAGRINI, Mr. Carlo L.E. PAGANI and to the supervisory auditor, the private limited company "COMCOLUX S.a r.l.", for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq avril à 10.00 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) la société ORIGINEVER ENTERPRISES LIMITED, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Nicosie, Chypre, sous le numéro 108020, avec siège social à PC1300, Akropoleos, Nicosie, Chypre, 8, Mabella Court,

2) la société Immobilparts Immobilier & Mobiliar Anstalt, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Liechtenstein, Vaduz, sous le numéro 0001.020.271-7, avec siège social à FL-9494 Schaan (Liechtenstein),

3) Monsieur Norberto FERRETTI, né à Bologne, Italie, le 10 mai 1946, demeurant à Cattolica (RN), Italie, 34, Fiume, tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants étant trois associés de la société sur quatre avec droit de vote et étant dûment représentés par Monsieur Max MAYER, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "IMPE LUX S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 87846, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1258 du 29 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1497 du 19 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "IMPE LUX S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à un million neuf cent quarante-sept mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 1.947.725,-), représenté par soixante-douze mille trente-cinq (72.035) parts sociales ordinaires et cinq mille huit cent soixante-quatorze (5.874) parts sociales ordinaires plus d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.

III.- Que la société détient dix mille sept cent soixante (10.760) parts sociales ordinaires et cinq cent quarante-huit (548) parts sociales ordinaires plus de ses propres parts sociales, et que le droit de vote concernant ces parts sociales est suspendu.

IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées reprenant l'Agenda de l'assemblée, envoyées aux associés en date du 10 avril 2013, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

V.- Que sur les soixante-douze mille trente-cinq (72.035) parts sociales ordinaires et cinq mille huit cent soixante-quatorze (5.874) parts sociales ordinaires plus, seulement soixante-et-un mille deux cent soixante-quinze (61.275) parts sociales ordinaires et cinq mille trois cent vingt-six (5.326) parts sociales ordinaires plus, ont un droit de vote.

VI. Que sur les soixante-et-un mille deux cent soixante-quinze (61.275) parts sociales ordinaires et cinq mille trois cent vingt-six (5.326) parts sociales ordinaires plus, cinquante-cinq mille huit cent soixante-dix-sept (55.877) parts sociales ordinaires et quatre mille neuf cent dix (4.910) parts sociales ordinaires plus, sont représentées à l'assemblée, représentant plus de soixante-quinze pourcent (75%), et que 3 (trois) des 4 (quatre) associés sont présents ou représentés à l'assemblée, par conséquent la présente assemblée peut délibérer valablement et voter sur les points repris à l'AGENDA:

1. Approbation des comptes annuels au 31 août 2012.

2. Décharge aux gérants et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

3. Dissolution de la société et liquidation de ses actifs.

4. Nomination de la société à responsabilité limitée "A.M. TRUST S.à r.l. ", R.C.S. Luxembourg section B numéro 173359, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

5. Décharge aux gérants et au commissaire pour l'exercice de leur mandat.

VII. Que les associés après délibération ont pris unanimement par votes en faveur, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'approuver les comptes annuels au 31 août 2012 et de reporter le bénéfice au 31 décembre 2012 d'un montant de EUR 91.033,-.

Deuxième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sous revue.

Troisième résolution

Les associés décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer la société à responsabilité limitée "A.M. TRUST S.à r.l. ", R.C.S. Luxembourg section B numéro 173359, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Cinquième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants, Monsieur Pietro LONGO, Monsieur Eric MAGRINI, Monsieur Carlo L.E. PAGANI et au commissaire la société à responsabilité limitée "COMCOLUX S.à r.l.", pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2013. Relation GRE/2013/1867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013071260/153.

(130087414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Contagion Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.514.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the seventeenth day of May,

Before Us Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Fast Track Diagnostics International S.A., a public company limited by shares (société anonyme), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale, L-6131 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à la responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in Luxemburg or in abroad, to establish, manage, develop and dispose of its assets.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Contagion Investments"

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The

manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, except for the sale or transfer of any assets of the Company, in which case the prior and expressive approval of the shareholder(s) shall be obtained.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened the Sole Shareholder, aforementioned, who declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of 1 Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following manager who is appointed for an unlimited period:

Mr. Luc HILGER, born on November 16, 1974 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and professionally residing at 36, avenue Marie-Therese, L - 2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 36, avenue Marie-Therese, L - 2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Fast Track Diagnostics International S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale, L-6131 Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l' «Associé Unique»).

Ici représenté par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, établir, administrer, développer et céder ses actifs.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Contagion Investments».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance, exception faite de la cession ou l'apport de tout actif de la Société, lesquels cession et/ou apport doit être approuvés préalablement et expressément par le(s) associé(s).

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt cinq), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé 5 % (cinq pour cent) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, l'Associé Unique, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entière du capital social représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant suivant qui est nommé pour une durée indéterminée:

Mr. Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23475. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068892/404.

(130085534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 Mai 2013

Composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des personnes ci-dessous mentionnées jusqu'à sa prochaine assemblée qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2013:

- M. Mark S. GARVIN, Président

25 Bank Street, London E14 5JP, United Kingdom

- M. Francis JACKSON, Membre

25 Bank Street, London E14 5JP, United Kingdom

- M. Christopher Edge, Membre

6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg

- M. Timothy Gandy, Membre

6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg
L'Assemblée a par ailleurs noté la démission de Denise Everall à compter du 6 février 2013.

Délégués à la gestion journalière

L'assemblée générale a décidé d'autoriser la délégation journalière de la Compagnie aux personnes suivantes:

- M. Christopher Edge, Directeur, 6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Mario Pirola, Directeur, 6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. David O'Neill, Directeur, 6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg; et
- Mme Karen de Villiers, Directeur, 6 route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Les délégués à la gestion journalière sont autorisés à signer tout document conjointement.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Marie Rouvière

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2013071273/31.

(130088326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Lux Parrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.577.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chico's FAS, Inc., a company existing and organized under the laws of Florida, with its registered office at 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Florida 33966, United States of America, registered with the Secretary of the State of Florida under number G72585,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lux Parrot S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles the holder thereof to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1st) of February and ends on the thirty-first (31st) of January of the following year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the most recent annual inventory and balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises) may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 16. General provisions.**

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described in article 16.1 above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of January 2014.

Subscription and Payment

Chico's FAS, Inc., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. A. Alexander Rhodes, attorney, born on January 16, 1959, Pennsylvania, United States of America, residing professionally at 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Florida 33966, United States of America; and
- Mr. Kevin Schockling, tax adviser, born on March 4, 1967, Columbus, Ohio, United States of America, residing professionally at 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Florida 33966, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Joost Tulkens, company manager, born on April 26, 1973, Someren, The Netherlands, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Richard Brekelmans, company manager, born on September 12, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour de mai.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Chico's FAS, Inc., une société constituée et régie selon les lois de Floride, dont le siège social se situe au 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Floride 33966, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de Floride sous le numéro G72585,

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lux Parrot S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière n'excédant pas un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle d'un Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) février et se termine le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné à l'article 16.1 ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) janvier 2014.

Souscription et Libération

Chico's FAS, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. A. Alexander Rhodes, avocat, né le 16 janvier 1959, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, de résidence professionnelle au 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Floride 33966, Etats Unis d'Amérique; et

- M. Kevin Schockling, fiscaliste, né le 4 mars 1967, Colombus, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, de résidence professionnelle au 11215 Metro Parkway, Fort Myers, Floride 33966, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Joost Tulkens, gérant de société, né le 26 avril 1973, Someren, Pays-Bas, de résidence professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Richard Brekelmans, gérant de société, né le 12 septembre 1960, Amsterdam, Pays-Bas, de résidence professionnelle au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23451. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071316/494.

(130087526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-TROIS MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «GHE HOLDING S.A.» avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, constituée en date du 5 juillet 2000, par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C 841 du 16 novembre 2000. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 28 avril 2010, publié au Mémorial C n°1080 du 22 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Diego SBARIGIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, domaine internet, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées, par l'émission de bons, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société. Dans ce cadre, sans entrer dans

les activités bancaires réglementées, elle pourra également octroyer des prêts à ses actionnaires et même à des tiers. De plus, la société pourra souscrire des emprunts obligataires qui pourront également être convertibles et/ou subordonnés. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la société.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la détention directe ou indirecte de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3) Modification de l'article 9 des statuts.

4) Modification de l'article 24 des statuts.

5) Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'obligations d'émissions.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, domaine internet, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées, par l'émission de bons, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société. Dans ce cadre, sans entrer dans les activités bancaires réglementées, elle pourra également octroyer des prêts à ses actionnaires et même à des tiers. De plus, la société pourra souscrire des emprunts obligataires qui pourront également être convertibles et/ou subordonnés.

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la détention directe ou indirecte de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24. Alinéa 2.** Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, C. MORON, D. SBARIGIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2013. Relation: RED/2013/832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013071210/125.

(130087539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

FCS Gestion, SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.197.

In the year two thousand thirteen, on the twenty fourth day of May.

Before Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg-City.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of, "FCS Gestion, SICAV-SIF SCA", a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV), registered with the Registrar of Companies of Luxembourg ("RCS") under the number B 156.197,

Constituted under the name of "A&T Gestion SICAV-SIF SCA" by a notarial deed on 21 September 2010, published in the Mémorial, Recueil C, number 2590 of 26 November 2010, having its registered office in 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and modified its name to "FCS Gestion SICAV-SIF SCA" by a notarial deed on 29 July 2011, published in the Mémorial, Recueil C, number 2529 of 19 October 2011.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Mylène BASSO, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

the meeting elects as scrutineer Mrs Mylène BASSO, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

The Chairwoman declares and meeting of shareholders agrees:

- that the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the general meeting of shareholders;

- that the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 10 May 2013. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting;

- that it appears from the attendance list, that out of four hundred ninety four thousand two hundred sixty four dot one hundred twenty nine (494,264.129) shares issued, four hundred seventeen thousand nine hundred sixty nine dot eight hundred thirty four (417,969.834) shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

- that the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement and acceptance of the transfer of the registered office of the Company from:

(i) 6A, Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; to

(ii) 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of shareholders acknowledges and accepts the transfer of the registered office of the Company from:

(i) 6A, Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; to

(ii) 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Second resolution

The Meeting of Shareholders resolves to amend, the first paragraph of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner." The French text shall be as follows:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Gérant.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at request of the appearing persons the present deed is worded in English.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: M.BASSO, R.UHL, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24163. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013071162/64.

(130087675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, "CRAVESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F,

route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106850, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 2 août 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Joëlle RAGOT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

C) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

80013

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. RAGOT, C. BORTOLOTTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23409. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071056/76.

(130087377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Innov'ICTion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 177.574.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Auban DERREUMAUX, consultant, né à Cambrai/Nord (France), le 29 août 1984, demeurant à F-57100 Thionville, 16, rue Charles Hermite.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Innov'ICTion Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services de conseil en management et en informatique ainsi que la réalisation de projets.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Auban DERREUMAUX, consultant, né à Cambrai/Nord (France), le 29 août 1984, demeurant à F-571 00 Thionville, 16, rue Charles Hermite.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

80014

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Auban DERREUMAUX, consultant, né à Cambrai/Nord (France), le 29 août 1 984, demeurant à F-571 00 Thionville, 16, rue Charles Hermite.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Derreumaux et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 mai 2013. Relation EAC/2013/6374. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013071245/65.

(130087390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

GIGS4U, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3315 Bergem, 85, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg F 9.560.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Nick Barone président/trésorier

85, rue de Noertzange

L-3315, Bergem

Etudiant

nationalité luxembourgeoise

René Barone membre

85, rue de Noertzange

L-3315, Bergem

Retraité

nationalité luxembourgeoise

Sven Hopp vice-président/secrétaire général

30, Steewe

L-3317, Bergem

Salarié

nationalité luxembourgeoise

Frank Flammang membre du conseil d'administration

36, citée am Wénkel

L-8086, Bertrange

Salarié

nationalité luxembourgeoise

créent une association sous la dénomination de „GIGS4U" (association sans but lucratif).

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination „GIGS4U" (association sans but lucratif) et a son siège dans la commune de Mondercange.

Le siège de l'association est:

Nick Barone

85, rue de Noertzange

L-3315 Bergem

Le siège pourra être transféré dans tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association a deux objectifs principaux:

Un premier but de GIGS4U a.s.b.l. consiste à promouvoir la diversité culturelle au Grand-Duché de Luxembourg. Pour atteindre cet objectif, l'association organisera des événements, des concerts, des festivals des spectacles dans des institutions culturelles, des salles publiques ou privées ou toutes sortes d'espaces se prêtant pour ces manifestations. Elle engagera des artistes nationaux ou internationaux.

Un deuxième but est de faire connaître des artistes nationaux au-delà de nos frontières. Pour atteindre ce but, l'association nécessite des contacts variés qu'elle gagnera lors de l'organisation de ces multiples événements.

GIGS4U a.s.b.l. pourra le cas échéant coopérer avec des entreprises, des personnes privées, d'autres asbls ou toutes autres organisations dans le sens le plus large du terme afin de promouvoir ses buts.

Pour augmenter ses ressources pécuniaires ou autres, GIGS4U a.s.b.l. pourra organiser toutes sortes d'événements, même sans but culturel ou aider à organiser d'autres événements, (p.ex. faire la buvette ou la publicité etc.).

Pour assurer le bon fonctionnement et la survie de GIGS4U a.s.b.l., elle prendra les mesures nécessaires pour assurer un équilibre sain entre les recettes et les dépenses.

GIGS4U a.s.b.l. pourra soutenir ou subventionner les artistes nationaux et internationaux selon son désir et selon les moyens à sa disposition.

GIGS4U a.s.b.l. pourra soutenir ou subventionner des événements ou des festivités nationales et internationales selon son désir et selon les moyens à sa disposition.

Art. 4. Le nombre de membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 5. L'admission d'un nouveau membre doit être faite par une demande écrite ou verbale et elle nécessite l'acquiescement de deux tiers de tous les membres de l'asbl.

Art. 6. Les membres ont le droit de se retirer à tout moment de l'association après l'envoi de leur démission écrite au comité.

Art. 7.1. Les membres peuvent être exclus de l'association, si d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

2. Un membre peut être exclu si deux tiers du comité le demande. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euro par membre.

Art. 10. Le comité peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 11. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou un cinquième (1/5) des membres le demandent par écrit au conseil d'administration. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre par procuration écrite. Aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du premier trimestre de chaque année. La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et de deux réviseurs de caisse
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Art. 14. L'association est gérée par un comité élu pour une durée d'un an par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Le conseil d'administration se compose de 3 membres. Un maximum de deux fonctions peuvent être réunies dans une seule personne.

Art. 15. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives dévolues à lui par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il représente l'association auprès de tiers. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 17. L'association est engagée en toute circonstance soit par la signature du président, du secrétaire ou du trésorier.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec les rapports des réviseurs de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Les mandats de ceux-ci sont incompatibles avec celui d'un administrateur en exercice.

Art. 19. En cas de liquidation, les biens sont affectés à une autre asbl qui se rapproche autant que possible des objectifs en vue desquels l'association a été créée.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- les subsides et subventions
- les dons ou legs en sa faveur
- les recettes des manifestations

Art. 21. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 04 mars 1994 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Fait à Bergem, le 16.05.2013.

Nick Barone / Sven Hopp / René Barone / Frank Flammang

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013070879/112.

(130087393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

LundPro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 153.374.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés tenue en date du 4 janvier 2013

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- révocation de Monsieur Niclas LUNDBERG de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat
- nomination de Monsieur Michael Örum Pedersen, né le 13 décembre 1961 à Copenhague (Danemark) demeurant Vikensvägen 28B SE - 23641 Höllviken (Suède) aux fonctions de gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Référence de publication: 2013067795/15.

(130083235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.
